



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d' AULHAT - FLAT

20 novembre 2017 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : *Didier Archimbaud - Catherine Brai - Pierre Chabrillat - Michel Collange - Jean-Pierre Collet - Bernard Coudert - Bernadette Courtias - René Courriol - Olivier Cusset - Gisèle Dumaigné - Jean-François Enjolras - Eliane Fargette - Séverine Leger - Myriam Magaud – Jean-Louis Mahuteau - Mickael Pomel – Jean-L Prulhiere - Gérard Thevier - Eric Viallet.*

Absents : *Arnaud Bisiaux – Louis-Marie Charrier (pouvoir à P. Chabrillat) - Saber El Basri - Frédéric Jacob (pouvoir à JL. Prulhiere) - Carole Poncet.*

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le maire rend hommage à Maurice GARBIL, adjoint au maire de la commune d'Aulhat Saint Privat entre 1971 et 1989, qui est décédé récemment. Il rappelle ses qualités humaines et son implication dans les affaires communales. Une minute de silence est respectée par les conseillers municipaux.

DELIBERATIONS

- **DETR 2018 1° dossier : Centre Flat (suite)**

Le maire rappelle la situation actuelle :

- La DETR 2017 a été accordée sur cette première tranche du dossier et sur la base d'une estimation totale des travaux de 426.000 € ht (1° et 2° tranche), à savoir :

$$262.500 \text{ €} * 30 \% = 78.750 \text{ €}$$

- L'attribution du marché à l'entreprise Cymaro et les divers travaux annexes (fontaine et accessoires, poteau incendie et imprévus) conduisent à une estimation probable du coût total des travaux à un montant de 370.000 € ht

*- De ce fait, nous sollicitons l'attribution de la DETR 2018 sur un montant de base de $107.500 \text{ €} * 30 \% = 32.250 \text{ €}$*

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate le maire pour signer tous les documents y afférents.

-

- **DETR 2018 2° dossier : Aménagement entre Aulhat et Flat**

Le maire expose les modalités technique et financières du projet qui consiste à aménager l'espace entre les villages d'Aulhat et de Flat en collaboration avec le Département du Puy de Dôme selon un processus de groupement de commandes ; ce projet consiste à rénover le réseau d'évacuation des eaux pluviales et à aménager des espaces piétonniers de part et d'autre de la chaussée ;

La part communale s'élève à 250.000 € ht

*La DETR 2018 serait de $250.000 \text{ €} * 30 \% = 75.000 \text{ €}$*

- Le reste du financement est supporté par les finances communales.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate le maire pour signer tous les documents y afférents.

- **Délibération pour autoriser le maire à signer une convention avec API relative à la gestion du droit du sol :**

A compter du 1^o janvier 2018, API prend la compétence de la gestion administrative de l'instruction des autorisations du droit du sol en remplacement de la DDT (services de l'Etat).

La responsabilité du maire reste inchangée par rapport à la situation précédente.

Après lecture des principaux articles de la convention entre API et la commune, le Conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention.

- **Délibération pour création de 2 postes d'employées communales :**

A compter du 1^o janvier 2018 API abandonne la compétence restauration scolaire et transfère celle-ci à la commune d'Orbeil qui va gérer la cantine scolaire pour les enfants d'Orbeil, de Brenat et d'Aulhat-Flat.

En conséquence, Marie-Claude BAPT et Françoise DUCHAMP qui étaient salariées d'API pour la partie du travail effectué à la cantine deviennent salariées de la commune d'Aulhat-Flat et seront mises à disposition gratuitement, dans les mêmes conditions qu'auparavant, à la cantine d'Orbeil.

De ce fait, il y a lieu de modifier leur contrat de travail, à savoir :

- Marie-Claude BAPT, régime de temps complet à 35 h / semaine
- Françoise DUCHAMP, régime de temps partiel à 25 h / semaine
- Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

et mandate le maire pour signer tous les documents y afférents.

- **Délibération concernant la poursuite de l'attribution des primes IEMP sur l'année 2017 :**

Les primes IEMP concernant les agents communaux qui ont changé de grade en 2017 ne peuvent pas être versées pour des raisons administratives : il faut une délibération qui entérine le versement des primes IEMP pour tous les agents, y compris ceux qui ont changé de grade en 2017.

Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Tarifs 2018 :**

Le maire propose de reconduire tous les tarifs 2018 au même niveau que 2017. Le Conseil municipal approuve cette délibération.

- **Délibération concernant le recensement général de la population communale:**

Eric Viallet, référent communal pour l'organisation et la gestion du recensement, donne les informations (dates, agents recenseurs, organisation....) connues à ce jour. Le maire propose :

- *de créer 1 poste d'agent recenseur*
- *de rémunérer chaque agent sur la base forfaitaire brute de 892 €*

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et mandate le maire pour prendre toutes les décisions nécessaires pour le bon déroulement du recensement.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan des diagnostics ANC 2016/2017**

Il y a 91 installations sur la commune

La campagne 2016/2017 a permis de faire 53 contrôles qui ont donné les résultats suivants :

- *5 installations sont conformes et en bon état de fonctionnement*
- *15 installations n'ont pas pu être contrôlées correctement (délai d'un an pour mise aux normes)*

- 14 installations ne sont pas conformes, mais sans gravité (pas de délai pour une mise aux normes)

- 19 installations ne sont pas conformes avec « un danger sanitaire » (délai de 4 ans pour mise aux normes)

Une réunion de toutes les personnes concernées par les non conformités sera organisée avec les techniciens de Suez courant janvier 2018.

- **Information concernant la mise en place du RIFSEEP en 2018 :**

Le maire expose au Conseil municipal les nouvelles règles mises en place par l'Etat concernant les primes accordées aux personnels des collectivités locales :

- Disparition de toutes les anciennes primes (IEMP, IAT, ...)

- Remplacement par le RIFSEEP

- Le principe général est basé sur la mise en place d'une prime fixe et d'une prime variable.

Le maire demande au Conseil municipal, qui approuve, l'autorisation de préparer un projet de création du RIFSEEP à soumettre pour avis consultatif au comité technique du CDG 63 avant le 15 décembre 2017.

Après avis du comité technique, qui n'est que consultatif, une présentation du projet sera faite au Conseil municipal qui devra se prononcer par une délibération.

- **Mise en place de la commission d'évaluation des questions scolaires :**

- Mickael Pomel fait le point sur le travail de la commission

- Un rapide compte-rendu du conseil d'école est donné aux élus.

- **Informations données concernant le PLUi et l'étude Hydratec**

- **Constatations de dégâts causés par un état de sécheresse des sols :**

Une personne d'Aulhat a signalé en mairie des dégâts sur son habitation causés – selon ses dires – par la situation exceptionnelle de sécheresse actuels des sols. Le maire suggère aux élus de se renseigner autour d'eux et si des propriétaires ont constaté des situations de ce genre, leur demander de déposer un dossier en mairie après avoir pris contact avec leur compagnie d'assurances.

- **Etude du dossier technique et financier concernant l'aménagement entre Aulhat et Flat :**

Monsieur Tixier, responsable de la subdivision routière du Département à Issoire, a développé devant le Conseil municipal le dossier technique du projet ; il a présenté toutes les options possibles concernant le traitement de surface des trottoirs et a répondu à toutes les questions posées par les conseillers. Il a été convenu :

- qu'une visite de terrain serait organisée le 3 janvier 2018 pour visiter des réalisations de trottoirs dans les environs d'Issoire ;

- que nous prendrons une décision avant fin janvier 2018 sur le choix des trottoirs et sur la couleur de la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.